

**Immeuble communal 2 rue Dürer - Bail emphytéotique au profit de l'APIEU -
Annulation de la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 1990**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : En séance du 17 décembre 1990, le Conseil Municipal a accepté de louer à l'APIEU, sous forme de bail emphytéotique de 18 ans, des locaux (bruts de gros œuvre) situés en bordure du parc de Planoise, en extrémité Nord du bâtiment scolaire 2 rue Dürer, l'aménagement en étant réalisé par l'APIEU, maître d'ouvrage.

Il s'avère que cette association n'a pu obtenir les subventions escomptées de divers organismes pour assurer le financement des travaux. Aussi, le Conseil d'Administration de l'APIEU a-t-il décidé de renoncer à son projet d'implantation rue Dürer.

Le Conseil Municipal est informé que sa délibération du 17 décembre 1990 est en conséquence caduque.

Dont acte.